

Nous cherchons à devenir le fournisseur privilégié de nos clients en matière de produits respectueux pour l'environnement. Nous nous efforçons de laisser la plus petite empreinte possible dans la forêt. Lorsque des produits exigent une fibre vierge, nous tentons d'assurer que cette fibre provienne de forêts aménagées sur une base durable. Quant aux autres produits, nous utiliserons le plus possible de la fibre recyclée, tout dépendant des besoins de nos clients, des exigences techniques et de la disponibilité de la fibre à un prix abordable.

Fibres vierges provenant de nos activités forestières

Dans les forêts sous notre gouverne, nous préconisons une approche éthique et écologique en matière d'aménagement forestier en adoptant et en maintenant la certification FSC sur ces terres. Grâce à notre approche en matière de protection, d'exploitation et de régénération forestières, nous garantissons que les paramètres et les valeurs de la forêt seront préservés pour les générations futures. Nous mettons toujours en œuvre les meilleures pratiques, celles qui sont sensibles à la dynamique locale, sociale et environnementale.

Fibres vierges provenant des achats

Notre engagement envers l'aménagement forestier s'étend également à notre chaîne d'approvisionnement. En effet, les décisions que nous prenons lorsque nous achetons du bois ou de la pâte de tierces parties peuvent avoir des répercussions sur la durabilité de la forêt.

Nous vérifierons les sources de notre fibre en procédant à des révisions systématiques afin de s'assurer que celle-ci provient de forêts gérées de façon durable et qui sont récoltées légalement. Les critères de conformité peuvent également prendre en considération, jusqu'à un certain point, certaines modifications approuvées par les autorités pertinentes en matière d'utilisation des terres. Nous n'accepterons aucune fibre provenant de la conversion d'une forêt de haute valeur pour la conservation.

Nous n'achèterons pas, en connaissance de cause, du bois provenant d'une coupe illégale ou d'une mauvaise exploitation forestière. Si jamais ceci survenait, nous cesserions sur-le-champ d'acheter ce bois et nous demanderions à ce fournisseur de prendre les mesures correctives qui s'imposent avant d'envisager de faire à nouveau appel à cette source.

Nous n'achetons pas de bois provenant de forêts de haute valeur pour la conservation sauf lorsque ce bois est récolté légalement conformément aux exigences et aux règlements de conservation en vigueur et que le fournisseur prend des mesures particulières pour assurer la protection des forêts de haute valeur pour la conservation.

Nous n'achèterons pas de fibres qui proviennent d'arbres modifiés par le génie génétique (arbres dont le génome a été transformé par l'ajout de gènes étrangers dans le but de changer le métabolisme de l'espèce).

Nous reconnaissons l'importance de faire appel à une certification forestière indépendante afin de valider la durabilité de nos pratiques d'aménagement forestier. Dans la forêt, nous visons à accroître notre approvisionnement en fibres certifiées en restant engagés à la mise en œuvre et au maintien de la certification de la chaîne de traçabilité aux normes reconnues de tiers, à savoir le Forest Stewardship Council® (FSC®), la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®), et le Programme for the Endorsement of Forest Certification™ (PEFC™). Bien que Domtar ait une préférence pour la certification FSC lorsqu'elle est disponible, nous allons continuer à utiliser la fibre issue de plusieurs systèmes de certification..

Nous encourageons en outre nos fournisseurs à établir et entretenir de bonnes relations avec les peuples autochtones et les autres communautés locales, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations et en déployant des efforts pour que les bénéfices rejaillissent sur les communautés.

Nous publions ponctuellement des évaluations afin de rendre compte de la mise en œuvre de cette politique.

John D. Williams
Président et chef de la direction
Domtar Corporation